

LA COLLECTE DE DONNÉES ETHNO-RACIALES PAR LES SERVICES PUBLICS

Commission sur les relations entre les autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès (CERP)

Preuve documentaire

Dépôt en audience le 13 août 2018

À part les conditions citées plus haut, la loi reste silencieuse quant à d'autres mécanismes de collecte de données, notamment celle fondée sur des catégories ethno-raciales. Il appert donc que la loi fournit un cadre généralement flexible qui laisserait une certaine latitude aux organismes publics pour prévoir une collecte de données respectueuse de la vie privée des personnes visées. Elle laisse également toute latitude à la mise sur pied de mécanismes d'auto-identification, qui pourraient être développés de concert avec certains groupes minoritaires⁹⁸.

2.2. La Politique gouvernementale et le Plan d'action *La diversité, une valeur ajoutée*

En automne 2006, une consultation publique est menée par l'Assemblée nationale en vue d'élaborer une politique contre le racisme et la discrimination⁹⁹. En 2008, le Québec devient la première province à adopter une politique contre le racisme. La *Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec : La diversité : une valeur ajoutée*¹⁰⁰ ainsi que le Plan d'action 2008-2013¹⁰¹ qui en découle sont adoptés en 2008. La production de données statistiques relatives à l'appartenance à un groupe ethnique est alors déjà mentionnée comme un mécanisme pour évaluer et mesurer la discrimination¹⁰². Entre autres, il est dévolu à la CDPDJ la tâche d'analyser le « cadre juridique dans lequel pourrait se faire la collecte de données relatives à l'appartenance à une communauté culturelle ou raciale »¹⁰³.

Toutefois, suite aux consultations menées, le gouvernement du Québec considère que les solutions avancées dans cette politique et ce plan d'action ne sont pas applicables aux Nations autochtones:

« En raison de leur statut de Nations, du cadre législatif spécifique qui les concerne ainsi que de la concertation nécessaire avec les instances autochtones, les solutions aux problèmes de racisme et de discrimination des nations autochtones ne sont pas élaborées dans la présente politique. Cependant, l'esprit de la politique et les grands principes d'ouverture, d'équité et d'égalité

⁹⁸ Voir Chapitre 6 : La gouvernance autochtone des données.

⁹⁹ Voir les documents archivés sur le site internet de l'Assemblée Nationale, Commission de la culture. *Consultation générale sur le document intitulé Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination*. Repéré à <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cc/mandats/Mandat-3821/index.html>

¹⁰⁰ Gouvernement du Québec. (2008). *La diversité : une valeur ajoutée. Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec*. Repéré à <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/PolitiqueFavoriserParticipation.pdf>

¹⁰¹ Gouvernement du Québec. (2008). *La diversité : une valeur ajoutée. Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec*. Repéré à <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/PlanActionFavoriserParticipation.pdf>

¹⁰² *Supra* note 100, choix stratégique 8, page 46.

¹⁰³ *Ibid*, mesure 5.1, p.43. Il est constaté à la lecture des rapports annuels de la CDPDJ qu'elle considère que son rapport sur le profilage racial de 2011 ainsi que son État des lieux en 2012 atteignent ce moyen.

s'appliquent également aux nations autochtones. Elles pourraient ainsi bénéficier des résultats d'une ouverture plus grande à la diversité et des efforts accrus des organismes publics et des entreprises en matière de gestion de la diversité »¹⁰⁴.

En conséquence, le 22 octobre 2008, le Conseil des ministres prit la décision de désigner le Secrétariat aux Affaires autochtones du Québec pour être responsable de l'élaboration d'un plan d'action spécifique¹⁰⁵. Les travaux en vue du développement d'un *Plan d'action spécifique pour lutter contre le racisme et la discrimination envers les Autochtones* ont débuté en 2013 par la création d'un comité interministériel. Une consultation de deux jours a été tenue les 5 et 6 novembre 2013, à laquelle ont participé plus d'une centaine de personnes¹⁰⁶. Un document de consultation est toujours public¹⁰⁷. Puis, plus de 25 communautés et organisations autochtones et allochtones ont soumis au SAA des mémoires. Un document de synthèse des consultations a été publié le 6 mai 2014¹⁰⁸.

Puisqu'aucune information de connaissance publique n'était disponible quant aux suites données à cette consultation et à l'avancement d'un *Plan d'action pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones* depuis le 6 mai 2014, la CERP a questionné le SAA à ce sujet. Le 11 mai 2018, le SAA a informé la CERP des suites données à la consultation (Annexe T). Ainsi, le contexte politique en 2014 et 2015 a amené le SAA à intégrer certaines propositions ayant émergé de ce processus au *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2020*. Bien que le SAA souligne dans ledit *Plan d'action* que les services publics « doivent s'appuyer sur des données en quantité suffisante » et que « les données sur les conditions de vie réelles des Autochtones pourraient être plus riches et plus nombreuses »¹⁰⁹, aucune mesure ne vise précisément la collecte de données par les services publics. Ainsi, malgré des engagements généraux pris par le Gouvernement du Québec en

¹⁰⁴ *Ibid.*, p.11.

¹⁰⁵ Voir Secrétariat des affaires autochtones. *Contrer le racisme et la discrimination*. Repéré à <https://www.autochtones.gouv.qc.ca/racisme-discrimination/index.htm>

¹⁰⁶ Notamment des représentants des communautés des Premières Nations et des Inuits, d'organisations autochtones ainsi que d'organismes de divers secteurs, incluant ceux œuvrant à la protection des droits de la personne.

¹⁰⁷ Secrétariat aux affaires autochtones. (2013). *Plan d'action pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones : Document de consultation*. Repéré à https://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/racisme-discrimination.pdf

¹⁰⁸ Secrétariat aux affaires autochtones. (mai 2014). *Plan d'action pour contrer le racisme et la discrimination envers les Autochtones : Synthèse des consultations*. Repéré à https://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/racisme-discrimination-synthese.pdf

¹⁰⁹ Secrétariat des affaires Autochtones. (2017). *Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits*, p.43. Repéré à https://www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/PAS/plan-action-social.pdf

matière de collecte ethno-raciales, il semble qu'aucun engagement similaire n'ait été pris spécifiquement pour les personnes autochtones. Rappelons par ailleurs que le SAA n'a aucune politique, directive ou pratique en la matière (voir section 1.1).

2.3.Processus de consultation sur la discrimination systémique au Québec

En février 2017, le gouvernement a annoncé la tenue d'une consultation sur la discrimination systémique et le racisme devant mener à un rapport au gouvernement, puis à un plan d'action en la matière. La CDPDJ a été désignée pour prendre en charge la consultation. 31 organismes régionaux avaient ainsi été choisis pour mener des consultations locales. Les aspects du racisme dans l'emploi, le travail, l'éducation, la santé, les services sociaux, le logement, la justice, la sécurité publique, la culture et les médias seraient alors couverts¹¹⁰. Le racisme vécu par les personnes autochtones était à l'origine inclus dans le mandat.

Cette large consultation sera finalement remplacée par un Forum sur la valorisation de la diversité et la lutte contre la discrimination, axé sur les questions d'immigration, d'emploi et de francisation le 5 décembre 2017¹¹¹. Les enjeux liés au racisme vécu par les peuples autochtones n'y ont finalement pas été abordés.

La CDPDJ a annoncé poursuivre ses travaux sur la discrimination systémique et le racisme dans tous les domaines, soit le logement, la santé, les services sociaux, la justice, la sécurité publique, l'éducation, la culture et les médias¹¹². La Table de concertation contre le racisme systémique (TCRS), s'est déclarée insatisfaite que ce Forum ne s'adresse qu'aux immigrants, en écartant les autochtones, et a plutôt décidé de lancer sa propre consultation¹¹³.

2.4.La Commission des droits de la personne du Québec et la collecte de données

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) assure le respect et la promotion des principes énoncés dans la *Charte des droits et libertés de la*

¹¹⁰ Gouvernement du Québec. (19 septembre 2017). *Début des travaux de la Consultation sur la discrimination systémique et le racisme*. Repéré à <http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?aiguillage=ajd&type=1&idArticle=2509194349>

¹¹¹ Ministère de l'immigration, diversité et inclusion. Valorisation de la diversité et lutte contre la discrimination. Repéré à <https://valoriserdiversite.gouv.qc.ca/forum/index.html>

¹¹² CDPDJ. Consultation sur la discrimination et le racisme systémique au Québec. Repéré à <http://www.cdpdj.qc.ca/fr/consultation-2017/Pages/default.aspx>

¹¹³ Radio-Canada. (5 décembre 2017). Le racisme systémique aura sa consultation citoyenne. Repéré à <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1071298/quebec-racisme-systemique-table-concertation-consultation-citoyenne>